

Compte rendu de la séance de l'Association Foncière de Remembrement de Witternheim du 30 janvier 2025

Membres en exercice : 10 (dont 3 suppléants)

Membres présents : 5

Membres absents : 5

Sous la présidence de Monsieur Arnaud GAUTSCH, président.

A l'ouverture de la séance sont présents : BRAUN Philippe, GAUTSCH Arnaud, HAUG Marcel, KRETZ Ghislain et STURM Roland

Absents : DUTTER Claire, GOETZ Kevin, HAUG Jean-Jacques, HERMANN Gilles et SCHNEIDER Fabien

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00 à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu du 26 janvier 2024**
3. **Adoption du compte administratif 2024**
4. **Adoption du compte de gestion**
5. **Affectation du compte de résultat**
6. **Mise en place de la fongibilité des crédits du budget**
7. **Adoption du budget primitif 2025**
8. **Admission des créances irrécouvrables en non-valeur**
9. **Divers**

1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Est désigné secrétaire de séance Monsieur Ghislain KRETZ.

2 : Approbation du compte rendu du 26 janvier 2024

Après lecture, les membres de l'association foncière approuvent le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024.

5 voix pour

3 : Adoption du compte administratif 2024

Le compte administratif affiche les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 22 757,19 €

Recettes : 8 593,77€

Déficit de l'exercice : -14 163,42 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2023 : 40 528,51 €

Résultat de fonctionnement cumulé de 26 365,09 €

Section d'Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement reporté de l'année 2023 : 0,00 €

Solde d'exécution cumulé de 0,00 €

Le président donne la présidence à Monsieur Marcel HAUG, doyen, et se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve le compte administratif.

4 voix pour**4 : Adoption du compte de gestion****Vu** les résultats du compte de gestion établi par le comptable public,**Vu** la conformité avec le compte administratif,

Le bureau adopte le compte de gestion et donne quitus au comptable.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve le compte de gestion 2024.

5 voix pour**5 : Affectation du compte de résultat**

Le bureau décide d'affecter l'excédent total de 26 365,09 € (ligne 002) en report de fonctionnement pour 2025.

5 voix pour**6 : Mise en place de la fongibilité des crédits du budget****Vu** les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

5 voix pour**7 : Adoption du budget primitif 2025**

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident d'arrêter le budget primitif 2025 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 34 004,09 €

Recettes : 34 004,09 €

Section d'investissement Néant

5 voix pour

8 : Admission des créances irrécouvrables en non-valeur

Le comptable public est chargé du recouvrement des créances de l'Association Foncière. Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances.

Le recouvrement de la créance est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Cependant, la dette à l'égard de la collectivité n'est pas éteinte et son admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le Bureau après en avoir délibéré

ADMET en non-valeurs les créances figurant sur la liste transmise par le Comptable Public le 25/6/24, pour 668,70 €

DIT que la dépense sera mandatée au compte 6541

5 voix contre

9 : Divers

Des travaux ont eu lieu le 29 février 2024 au lieu-dit du Schlitweg. Cela concerne une servitude avec la ferme KRETZ.

BRAUN Philippe	DUTTER Claire ABSENTE	HAUG Marcel
HAUG Jean-Jacques ABSENT	HERMANN Gilles ABSENT	GAUTSCH Arnaud
GOETZ Kevin ABSENT	KRETZ Ghislain	SCHNEIDER Fabien ABSENT
STURM Roland		